

Ligne directe de dénonciation : Déclaration de confidentialité pour l'UE

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et ses sociétés affiliées (**OIRPC**) comptent sur la confiance de toutes leurs parties prenantes pour remplir leur mandat public de haute importance. Notre Code de déontologie et nos principes directeurs en matière d'intégrité, de collaboration et d'excellence du rendement définissent le cadre éthique qui régit nos pratiques. Nous croyons également qu'il est important que nos parties prenantes soient en mesure de signaler les problèmes de nature éthique ou autres ainsi que les infractions aux lois ayant trait à l'OIRPC. Cela contribue à renforcer la confiance que nous accordent nos parties prenantes et à protéger la réputation que nous avons acquise à travers le monde ainsi que les occasions qui s'y présentent. La ligne directe de dénonciation ClearView Connects^{MC} (la **ligne directe**) est un outil qui permet aux parties prenantes de signaler des problèmes éthiques liés à l'OIRPC. Il s'agit d'un complément aux conseils en matière de confidentialité fournis par le conseiller en déontologie de l'OIRPC, qui fournit également ses conseils à nos parties prenantes. (Consulter notre Code de déontologie pour de plus amples renseignements.)

La ligne de dénonciation constitue un outil supplémentaire de signalement indépendant, sécuritaire et anonyme qui présente notamment les avantages suivants :

- (i) un accès confidentiel en tout temps en ligne, par téléphone ou par courriel à l'échelle mondiale et dans plusieurs langues;
- (ii) un point d'accès facile d'utilisation pour les employés, les partenaires externes et d'autres parties prenantes.

La Déclaration de confidentialité explique comment l'OIRPC collecte, utilise et communique les données personnelles en rapport avec la ligne directe au sein de l'Union européenne (**UE**). Le terme « renseignements personnels » signifie tout renseignement relatif à une personne identifiée ou identifiable.

Pour se conformer à certaines exigences de l'UE et à d'autres lois de protection des renseignements applicables, l'OIRPC a établi cette Déclaration de confidentialité ainsi que des règles de procédures particulières pour la mise en œuvre de la ligne directe.

Identification des employés effectuant un signalement

Lorsque possible, vous devez fournir votre nom et vos coordonnées lorsque vous signalez des inquiétudes et des allégations par l'entremise de la ligne directe. Ces renseignements pourront nous aider à mieux examiner le problème et nous permettront de communiquer avec vous si nous avons besoin de détails supplémentaires. Si vous vous identifiez, votre identité demeurera confidentielle, sous réserve des lois applicables et de notre besoin

d'enquêter et de corriger la situation. Les sociétés affiliées de l'OIRPC peuvent communiquer l'identité de l'employé dénonciateur lorsque la loi l'exige, par exemple en réponse à une ordonnance de la Cour ou à un ordre administratif ou une exigence légale équivalente, ou aux personnes pertinentes participant à la tenue d'une enquête ou d'un arbitrage subséquent.

Absence de représailles

En prenant les mesures nécessaires à l'interne, l'OIRPC ne permettra aucune forme de représailles contre quiconque :

- demande l'aide, ou
- a signalé une violation ou une violation présumée en toute bonne foi.

Renseignements personnels que nous traitons

L'OIRPC traite les renseignements personnels des employés utilisant la ligne directe dans la mesure nécessaire pour défendre nos intérêts légitimes en préparant un rapport, menant une enquête et répondant à l'inquiétude soulevée. Lorsque vous soumettez un rapport à la ligne directe, vous recevez un numéro de rapport que vous pouvez utiliser pour vérifier l'état d'avancement du rapport. En lien avec un rapport, nous pouvons collecter et traiter des données personnelles comme l'identité, le poste, l'emplacement et les coordonnées de :

- la personne soumettant le rapport;
- la personne visée par le rapport;
- d'autres personnes fournissant des renseignements liés au rapport;
- les personnes chargées d'enquêter sur le rapport.

En outre, des renseignements personnels peuvent être inclus dans :

- les faits signalés à la ligne directe;
- les questions de suivi que vous pourriez être invité à clarifier;
- les preuves recueillies au cours de l'enquête;
- tout rapport généré dans le cadre de l'enquête;
- toute mesure prise par les sociétés affiliées de l'OIRPC à la suite du rapport.

La ligne directe n'a pas pour but de collecter ou de traiter des données personnelles sensibles (c.-à-d., des renseignements sur la race ou l'origine ethnique, les options politiques, les croyances religieuses ou philosophiques et l'appartenance syndicale, ou des données génétiques, des données biométriques, ou des données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle) ou des infractions et condamnations pénales. Dans la mesure où de telles données sont intrinsèques aux faits qui ont été signalés par l'entremise de la ligne

directe, nous nous efforcerons de limiter toute collecte et tout traitement ultérieur de ces données.

Manière dont nous traiterons les rapports

Le fournisseur du service de ligne directe indépendant de l'OIRPC recevra les rapports effectués par l'entremise de la ligne directe. Par contrat, nous exigeons de nos fournisseurs de services qu'ils traitent les renseignements uniquement pour notre compte, et qu'ils maintiennent la sécurité et la confidentialité de vos renseignements personnels. Le système du fournisseur de services générera un rapport basé sur l'inquiétude soulevée. Selon la nature et la gravité des faits allégués, les rapports pourront être acheminés pour examen au personnel de l'OIRPC spécialement formé au Canada, par exemple, à des représentants des Services juridiques, des Ressources humaines, du service Rapports financiers et analyses, du service Technologies et données ou d'autres services pertinents. Il est possible que nous ayons recours à des conseillers externes pour l'examen d'un problème signalé ou d'une allégation de faute professionnelle.

Transferts de données

Nous faisons partie d'une organisation mondiale. Dans la mesure permise par les lois applicables, vos renseignements personnels peuvent être transférés au personnel de l'OIRPC situé au Canada ou ailleurs, qui peut les stocker ou les consulter à des fins de gestion de la ligne directe et d'enquête sur une allégation. En outre, notre fournisseur du service de ligne directe indépendant est situé au Canada. L'OIRPC et notre fournisseur du service de ligne directe indépendant sont assujettis aux dispositions de la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE), en vertu de l'article 45 du RGPD. Lorsque vos renseignements personnels sont transférés à (ou consultés par) un pays à l'extérieur de l'UE pour lequel la Commission européenne n'a pas rendu de décision d'adéquation, nous nous assurons que des mesures de protection appropriées sont mises en place pour protéger vos renseignements personnels en conformité aux lois applicables. Cela peut comprendre les ententes de transfert de données intégrant les clauses contractuelles standard de la Commission, en vertu de l'article 46 du RGPD, dont vous pouvez obtenir un exemplaire en communiquant avec nous à l'adresse indiquée ci-dessous.

Sécurité et conservation

Nous déployons des efforts raisonnables pour assurer un niveau de sécurité proportionnel au risque du traitement des données, et nous avons mis en œuvre des mesures techniques et organisationnelles pour protéger vos renseignements personnels. Nous nous efforcerons de détruire ou d'anonymiser (c.-à-d., d'en retirer tous les identifiants personnels) les renseignements personnels contenus dans un rapport de ligne directe dans un délai raisonnable suivant la conclusion de l'enquête pertinente, à moins que cette enquête ne mène à des mesures disciplinaires ou à des procédures judiciaires, auquel cas nous pourrions devoir conserver vos renseignements personnels jusqu'à la conclusion de ces procédures et pendant la période permise en vertu des lois applicables.

Vos droits

Sous réserve des lois applicables, vous pourriez être en droit de demander à consulter ou recevoir des détails sur les renseignements personnels que nous conservons à votre sujet relativement à un rapport effectué par l'entremise de la ligne directe. Vous pourriez également avoir le droit de demander que certains renseignements personnels à votre sujet soient corrigés, effacés ou restreints, en conformité aux lois applicables. En outre, vous êtes en droit de vous opposer en tout temps, pour des motifs légitimes, au traitement de vos renseignements personnels dans le contexte d'un rapport à la ligne directe. Nous répondrons à vos questions ou à vos plaintes liées au traitement de vos renseignements personnels. Si nos réponses ne vous donnent pas satisfaction, vous pourrez consulter l'autorité chargée de la protection des données pour votre pays. L'exercice de vos droits peut être restreint, si nécessaire, pour protéger d'autres personnes dans le contexte d'une allégation particulière.

Comment communiquer avec nous

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de la ligne directe, ou si vous désirez exercer vos droits d'accès, de correction, d'effacement, de restriction ou d'objection au traitement de vos renseignements personnels, veuillez contacter privacy@cppib.com.